

Le 2 janvier 2015

Monsieur le Commissaire Européen à la Recherche, la Science et l'Innovation,

Notre collègue, l'astrophysicien Imad al-Barghouthi, professeur à l'Université Al-Quds (Jérusalem), savant mondialement reconnu, a été arrêté de façon arbitraire par les autorités israéliennes, le 6 décembre dernier, alors qu'il s'apprêtait à franchir le poste frontière de Karama qui sépare la Cisjordanie de la Jordanie. Il se rendait à un congrès de l'Association arabe d'astronomie et des sciences de l'espace, dont il est l'un des membres fondateurs, et qui allait se tenir aux Émirats Arabes Unis. Il a depuis été placé en détention administrative pour une durée de trois mois renouvelables, sans chef d'inculpation ni procédure judiciaire. La rumeur – hors inculpation il ne peut s'agir que de rumeur - rapporte que cette arrestation et cet emprisonnement seraient motivés par la participation, l'été dernier, du professeur Imad Barghouthi à des manifestations de protestation contre la guerre à Gaza (« opération bordure protectrice »), ou bien à l'expression écrite de cette protestation. Dans les deux cas, il s'agirait d'un délit d'opinion.

Selon cette pratique héritée des lois d'exception du mandat britannique, une personne peut être détenue sans inculpation ni jugement, en vertu d'ordonnances militaires renouvelables indéfiniment. On sait, d'après les différentes organisations de défense des droits humains, dont Amnesty International, que les personnes maintenues en détention administrative subissent souvent des violations de leurs droits fondamentaux – tortures et mauvais traitements pendant les interrogatoires et traitements cruels et dégradants en détention. A cela s'ajoutent pour ces prisonniers (car Imad Barghouthi est loin d'être le seul dans ce cas) et leurs familles, l'incertitude sur leur sort et l'injustice, car ils ignorent la raison exacte de leur détention.

Ces pratiques sont, faut-il le rappeler, contraires aux obligations internationales incombant à Israël au regard du droit international. C'est une raison évidemment bien suffisante pour exiger, de la manière la plus ferme, la libération immédiate du professeur Imad Barghouthi, comme celle des autres prisonniers d'opinion détenus de façon arbitraire par les autorités militaires israéliennes.

Mais si nous nous adressons aujourd'hui spécifiquement à vous, Monsieur le Commissaire Européen à la Recherche, la Science et l'Innovation, c'est pour une raison beaucoup plus précise : Israël a accès aux programmes de recherche et d'innovation de l'Union Européenne, dont le programme 'Horizon 2020', au même titre que les États membres de l'UE. Cet Etat vient dans ce cadre d'obtenir 27 bourses du Conseil Européen de la Recherche pour les jeunes chercheurs, se classant ainsi au cinquième rang de tous les pays éligibles. Or, comme nul ne l'ignore, l'accès à ce programme obéit à des conditions très précises en matière de respect des droits fondamentaux. L'art. 2 de l'Accord d'Association entre l'Union Européenne et Israël stipule en effet que « *les relations entre les parties devraient s'appuyer sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui guident leurs politiques intérieure et internationale, et constituent un élément essentiel de l'Accord* ». L'arrestation arbitraire du Professeur Imad

Barghouthi est une nouvelle violation caractérisée, de la part d'Israël, de l'esprit comme de la lettre de cet Accord. Nous attendons donc que l'Union Européenne exige et obtienne d'Israël la libération du Professeur Imad Barghouthi. Nous l'attendons comme citoyens européens et universitaires ayant des connexions fortes avec l'Europe, soucieux des valeurs politiques et humaines sur lesquelles est fondée l'Union Européenne. Mais nous l'attendons aussi comme scientifiques qui ferons tout ce qui est en notre pouvoir, sur le terrain, pour dénoncer et entraver les accords entre l'Union Européenne et Israël si cet Etat continue de bafouer le droit international et le droit à l'éducation des Palestiniens.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire Européen à la Recherche, la Science et l'Innovation, l'expression de notre très haute considération.

Signataires

Prof. Ahmed Abbas, Directeur de recherche au CNRS, Paris, France

Prof. Etienne Balibar, Professeur émérite à l'Université de Paris-Ouest Nanterre, France

Dr. Suleiman Baraka, UNESCO chair holder in astronomy astrophysics and space science, Palestine

Prof. Arnaud Beauville, Professeur émérite à l'Université de Nice, France

Dr. Robert Boyce, London School of Economics and Political Science, UK

Dr. Bernard Caillaud, Chercheur à Paris School of Economics, France

Prof. Pierre Cartier, Directeur de recherche émérite au CNRS, Paris, France

Prof. Sonia Dayan-Herzbrun, Professeure émérite à l'Université Paris-Diderot, France

Prof. Ivar Ekeland, Ancien Président de l'Université Paris-Dauphine, France

Prof. Jean Eisenstaedt, Directeur de recherche émérite au CNRS, Observatoire de Paris, France

Prof. Catherine Goldstein, Directrice de recherche au CNRS, Paris, France

Prof. Michael Harris, Université Paris-Diderot, France

Prof. Jean-Marc Lévy-Leblond, Professeur émérite de l'Université de Nice, France

Prof. Jamal Mimouni, Université de Constantine I, Algérie, Vice Président de l'Union Arabe d'Astronomie et des Sciences de l'Espace

Prof. Joseph Oesterlé, Université Pierre et Marie Curie, France

Prof. Olivier Pène, Directeur de recherche émérite au CNRS, Paris, France

Prof. Roshdi Rashed, Directeur de recherche émérite au CNRS, Professeur honoraire à l'Université de Tokyo

Prof. Vincent Rivasseau, Département de Physique, Université Paris-Sud, France

Dr. Emmanuel Rollinde, Institut d'astrophysique de Paris, Université Pierre et Marie Curie, France

Prof. Jonathan Rosenhead, Emeritus Professor, London School of Economics, UK

Prof. Pierre Schapira Professeur émérite de l'Université Pierre et Marie Curie, France

Prof. Gérard Toulouse, physicien, Ecole Normale Supérieure, Paris, France